

HALL A
APPARTEMENT DE 5 PIECES
n°A92 au 9ème étage

ENTRÉE	6,25 m ²
SÉJOUR	24,28 m ²
CUISINE	6,88 m ²
CHAMBRE 1	14,56 m ²
CHAMBRE 2	10,09 m ²
CHAMBRE 3	10,93 m ²
CHAMBRE 4	10,26 m ²
SALLE D'EAU	2,78 m ²
SALLE DE BAINS	4,92 m ²
WC 1	1,81 m ²
WC 2	1,78 m ²
DRESSING	1,25 m ²
DÉGAGEMENT	5,99 m ²

SURFACE TOTALE HABITABLE 101,78 m²

BALCON 15,62 m²

SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE 117,40 m²

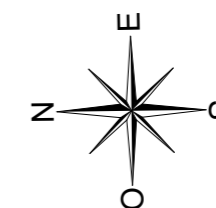
LEGENDE 1/2

VR	volet roulant		radiateur
GC	garde corps	R	réfrigérateur
	soffite/faux plafond	LV	lave vaisselle
ETEL	esp tech elec du logt	LL	lave linge
PL	placard	C	cuisson
	robinet de puisage	TRI	tri sélectif
	sèche-serviette	---	retombée de poutre
AP	allège pleine	PV	pare-vue

	fenêtre		porte fenêtre		fenêtre fixe		fenêtre fixe opaiescent
--	---------	--	---------------	--	--------------	--	-------------------------

Indice A Mars 2024

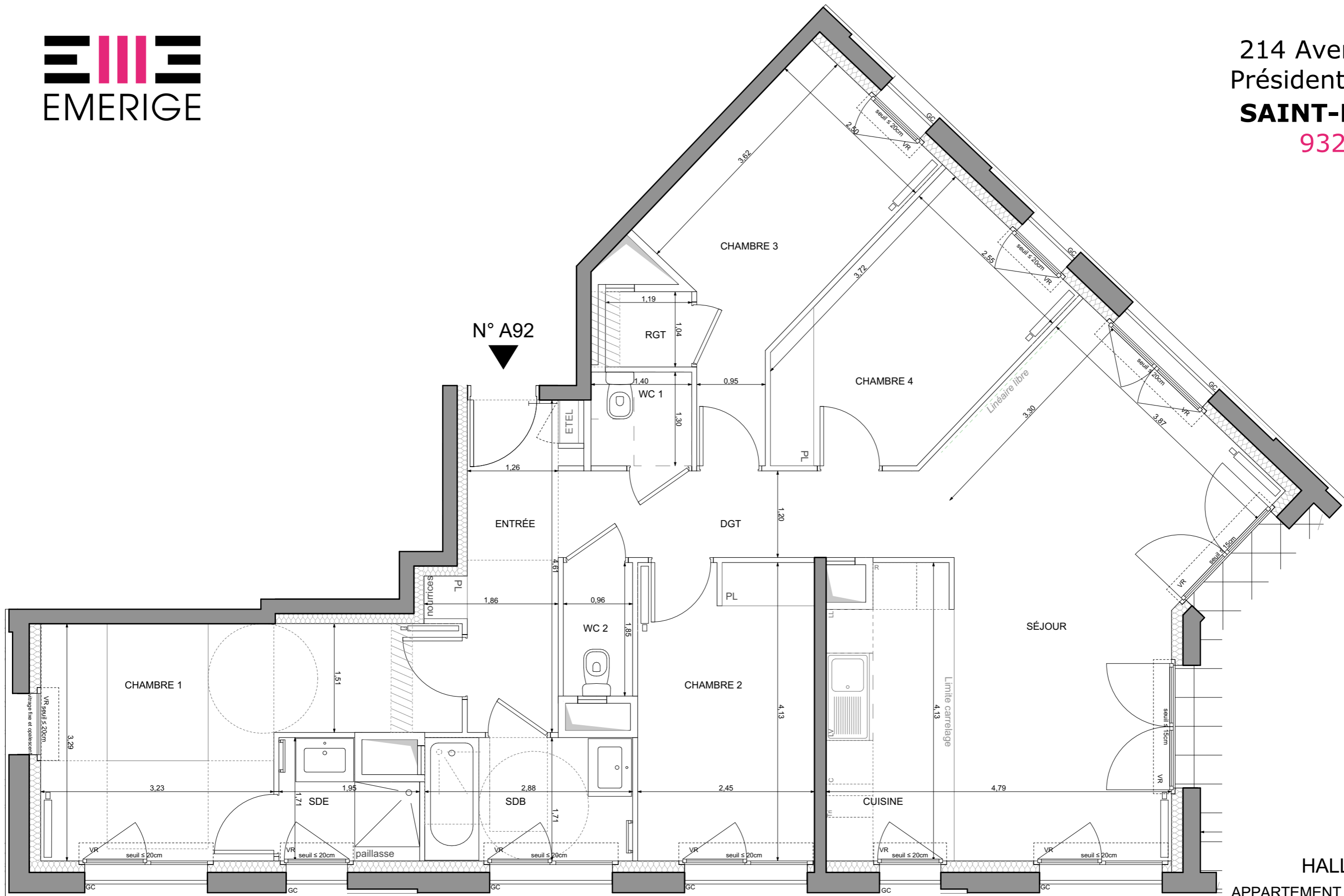
Echelle :



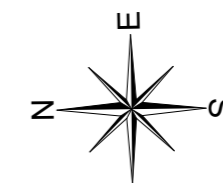
Conformément à la réglementation, ce plan est :

EVOLUTIF **PMR**

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »



HALL A
APPARTEMENT DE 5 PIECES
n°A92 au 9ème étage



LEGENDE 2/2

Indice A Mars 2024
Echelle : 0 50 100 200cm

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »